



Bibliothèque
de Toulouse

L'EXCEPTION AU DROIT D'AUTEUR EN FAVEUR DU HANDICAP

Présentation des dispositifs d'application
à la Bibliothèque de Toulouse

Mars 2011

EXCEPTION AU DROIT D'AUTEUR EN FAVEUR DU HANDICAP

La [LOI DADVSI du 1er août 2006](#), ([décrets d'application en 2008-2009](#)) instaure une exception au droit d'auteur

La reproduction et la communication des oeuvres sur des supports adaptés peuvent désormais être effectuées librement par des organismes transcripateurs agréés (établissements spécialisés, associations, bibles...)

La loi concerne toutes les situations de handicap et les supports livres/presse/partitions

Le niveau d'incapacité à partir duquel les personnes handicapées peuvent bénéficier de l'exception est restrictif (80%)

Les dispositions de la Loi

Obligation pour les éditeurs de communiquer les fichiers numériques ayant servi à l'impression de leurs oeuvres

- Le décret d'application du 6 février 2009 désigne la Bibliothèque nationale de France comme l'organisme dépositaire des fichiers numériques d'œuvres imprimées.
- Pour répondre à cette mission, elle a créé en mars 2010 la Plateforme de Transfert des ouvrages numériques : PLATON afin de permettre le transfert sécurisé des fichiers des éditeurs vers les organismes d'adaptation agréés
- <http://www.exception.handicap.culture.gouv.fr>

Différents niveaux d'agrément

La loi prévoit 2 niveaux d'agrément délivrés par une commission paritaire :

- 1) Agrément simple : permet de reproduire des oeuvres sans avoir à négocier les autorisations auprès des ayants-droits mais ne donne pas accès aux fichiers numériques sources des oeuvres
- 2) 2^{ème} niveau d'agrément : permet d'obtenir les fichiers numériques des oeuvres dont la date de dépôt légal est inférieure à 2 ans



Arrêté du 1er février 2011 fixant la liste des personnes morales et des établissements ouverts au public mentionnés au 7° de l'article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle

Liste des bibliothèques ayant obtenu l'agrément simple:

- bibliothèque de Toulouse
- bibliothèque municipale de Lille,
- bibliothèque publique d'information,
- bibliothèque de Rennes métropole,
- bibliothèque d'Antony.

Que permet l'agrément simple ?

- Les bibliothèques peuvent adapter tout type de document à l'usage d'une personne handicapée
- Les bibliothèques peuvent par ex enregistrer sous forme audio des œuvres (ex: graines de critiques)
- Dans le cadre des contes en LSF, ns ne sommes plus dans l'obligation de demander l'autorisation aux éditeurs de diffuser leurs œuvres

Liste des organismes ayant obtenu l'agrément 2 et donc habilités à demander l'accès aux fichiers des éditeurs

- Association BrailleNet, 9, quai Saint-Bernard, 75252 PARIS
Association Sésame, 5, rue Maurice-de-la-Sizeranne, 75007 PARIS
Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants, 5, rue Duroc, 75007 PARIS
CESDV-IJA, 37, rue Monplaisir, 31400 TOULOUSE
Centre de rééducation pour déficients visuels, 30, rue Sainte-Rose, 63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01
Centre de transcription et d'édition en braille, 3 bis, rue du Général-Hoche, 31200 TOULOUSE
GIAA, 5, avenue Daniel-Lesueur, 75007 PARIS
Institut national des Jeunes Aveugles, 56 boulevard des Invalides, 75007 PARIS
Institut Public pour Handicapés Visuels - Les Hauts- Thébaudières, B.P. 2229, 44122 VERTOU CEDEX
Lecture pour tous, 644, route de Chateaufieux, 06440 PEILLON
Le Livre de l'aveugle, 124, boulevard Camélinat, 92240 MALAKOFF
SCEREN/CRDP Nord - Pas-de-Calais, 31, rue Pierre-Legrand, 59007 LILLE
Union des aveugles et handicapés de la vue de Montpellier et de la région, 420, allée Henri-II-de-Montmorency, 34000 MONTPELLIER
Union nationale des masseurs-kinésithérapeutes aveugles et malvoyants, 85, rue d'Hauteville, 75010 PARIS

Le développement de l'édition adaptée

- Les dispositions de la loi permettent un développement de l'offre d'édition adaptée que ce soit dans le cadre des bibliothèques numériques réservées aux personnes handicapées : Sesame, Hélène, AVH ...ou sur des supports spécifiques comme les livres Daisy
- Ces structures proposent des partenariats aux bibliothèques publiques. Ainsi, en partenariat avec l'AVH, le département L'œil & la Lettre va proposer des livres Daisy

Qu'est-ce qu'un livre Daisy ?

- Le format Daisy est un format ouvert et librement utilisable par tous mis au point par le Consortium Daisy, c'est un format numérique de livre sonore principalement diffusé dans les circuits réservés aux personnes handicapées
- Il offre un confort de lecture plus grand qu'un livre sonore classique car il permet de naviguer d'un chapitre à l'autre, de poser un signet , de reprendre la lecture là où on l'a arrêtée...
- Il présente un intérêt pour les personnes dyslexiques car il permet d'accroître l'offre de documents sonores

Modalités de mise en place de l'offre Daisy

- A partir du mois de mai 2011, L'œil & la Lettre mettra à la disposition des usagers handicapés 500 documents Daisy dans une des cabines
- Ces documents seront empruntables par toutes les personnes justifiant d'une incapacité de plus de 80%
- Parallèlement, les usagers peuvent également télécharger ces livres au format Daisy directement sur le site de l'AVH



Ces dispositions permettent d'élargir l'offre de lecture en direction des personnes handicapées

La bibliothèque a un rôle de diffusion et d'information en direction des usagers concernés.



Bibliothèque
de Toulouse

merci de votre attention

Bibliothèque de Toulouse
L'Œil&la Lettre
medjc_braille@mairie-toulouse.fr